



# **Programmes communautaires favorisant le droit de décider dans des conditions d'égalité**



## **OUTIL D'AUTOÉVALUATION POUR LES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES**

Développé par l'IRIS – Institut de recherche et de développement sur l'intégration et la société

Institut de recherche et de développement sur l'intégration et la société (IRIS), Oshawa.  
© 2021 par l'Institut de recherche et de développement sur l'intégration et la société  
20-850 King Street West Oshawa, Ontario, Canada L1J 8N5  
Tous droits réservés.

ISBN : 978-1-897292-26-6

*Titre : Programmes communautaires favorisant le droit de décider dans des conditions d'égalité - Outil d'autoévaluation pour les organisations communautaires*

Auteur : Institut de recherche et de développement sur l'intégration et la société

Directeur de projet : Michael Bach, IRIS

Traduction : Elie Darling; Samuel Ragot, IRIS

Design : Chloe Ings

## Remerciements

L'Institut de recherche et de développement sur l'inclusion et la société tient à remercier les nombreux représentants de la communauté et les organismes communautaires pour leurs généreuses contributions financières et en nature à l'élaboration de cette ressource, en particulier : Inclusion Canada, Community Living Ontario, Newfoundland and Labrador Association for Community Living, Autism Society of Newfoundland and Labrador, Bay St. George Community Employment Corporation, Bay St. George Status of Women Council, Brockville and District Association for Community Involvement, l'Association canadienne pour la santé mentale - Terre-Neuve et Labrador, Community Education Network for Southwestern Newfoundland, Community Living Dryden-Sioux Lookout, Community Living Windsor, Consumers' Health Awareness Network of Newfoundland and Labrador, Durham Association for Family Resources and Support, Empower : the Disability Resource Centre, et People First of Newfoundland and Labrador. L'IRIS a également travaillé en étroite collaboration avec des organisations ayant organisé des projets pilotes visant à soutenir la prise de décision dans des conditions d'égalité en Bulgarie, en Colombie, au Pérou, aux États-Unis et en Zambie. Le cadre d'analyse utilisé dans ce document s'appuie notamment sur les résultats de ces projets pilotes.

Nous sommes également reconnaissants de la collaboration de Sobia Khan et Lauren Tessier du Centre for Implementation (Toronto), qui ont guidé le développement de cet outil, et de la généreuse contribution financière d'Emploi et Développement social Canada au "laboratoire de solutions" organisé par Inclusion Canada, qui a permis de le rendre possible.

## À propos de l'IRIS

Motivé à lutter contre la discrimination et l'exclusion systémique auxquelles sont confrontées les personnes présentant une déficience intellectuelle et d'autres populations marginalisées, l'Institut de recherche et de développement sur la société et l'inclusion cherche à stimuler et à soutenir un changement social transformateur et durable pour ces personnes. Guidé par les principes d'inclusion et de respect des droits de la personne, l'IRIS mène des recherches pour identifier les enjeux de politiques publiques et comment les faire évoluer; soutient l'innovation sociale afin de réimaginer l'inclusion; et vise à renforcer les capacités et le leadership des organisations et des personnes en vue d'un changement transformateur réel et durable. Pour plus d'informations : visitez notre site à l'adresse [www.irisinstitute.ca](http://www.irisinstitute.ca) ou envoyez un courriel à [contact@irisinstitute.ca](mailto:contact@irisinstitute.ca).



# Introduction

Toute personne a la capacité et le droit de prendre et de diriger les décisions concernant sa vie. Cependant, les personnes vivant avec une déficience intellectuelle, développementale ou cognitive, ou vivant avec des problèmes de santé mentale sont souvent privées de ce droit parce que leur capacité à prendre des décisions n'est pas considérée ou reconnue. En conséquence, d'autres personnes se voient confier l'autorité - par le biais de la tutelle ou d'autres mesures de ce type - de prendre des décisions en matière de finances, de santé, de soins personnels et de vie (p. ex. relations, lieu de résidence, etc.) pour ces personnes, leur retirant toute leur autonomie et leur voix.

Le droit de décider dans des conditions d'égalité, ou d'exercer la « capacité juridique » sans discrimination fondée sur le handicap, est reconnu dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH). En vertu de la CRDPH, les gouvernements doivent prendre des mesures pour garantir la réalisation de ce droit dans la vie des personnes. Il s'agit notamment de veiller à ce que les personnes aient accès aux soutiens dont elles peuvent avoir besoin à cette fin. Une façon d'y parvenir est d'investir dans des programmes communautaires pour organiser et fournir des mesures de soutien à la prise de décision.

Le présent outil fait partie d'une série de ressources que l'IRIS est en train de développer pour aider à créer des communautés où toutes les personnes peuvent être soutenues pour exercer leur droit de décider dans des conditions d'égalité. Cet outil est spécialement conçu pour aider les organisations communautaires à autoévaluer leur état de préparation pour mettre en œuvre les « fonctions de base » associées à la dispensation de mesures de soutien à la prise de décision pour les personnes le réclamant. Vous pouvez consulter la ressource connexe de l'IRIS, Programmes communautaires favorisant le droit de décider dans des conditions d'égalité - Cadre théorique et modèle de mise en œuvre, afin d'en savoir plus sur ces fonctions dans l'organisation et la dispensation de mesures de soutien à la prise de décision.

## L'approche de la prise de décision assistée

Une approche de prise de décision assistée garantit que :

- L'expression de la volonté, des préférences et les contributions d'une personne sont entendues, remarquées, reconnues et respectées.
- Les personnes ont des relations significatives basées sur le respect qui leur permettent de s'exprimer et d'être entendues, et elles font leurs propres choix, exercent leur autonomie et contrôlent leur vie.
- Les personnes ont accès à une vaste gamme de mesures de soutien à la prise de décision dont elles peuvent avoir besoin. Ces mesures de soutien peuvent notamment inclure : une aide à la communication ; une défense des droits par une tierce-partie indépendante ; un réseau de soutien à la prise de décision assistée composé de membres de la famille, d'amis ou d'autres personnes proches ; des processus de prise de décision adaptés qui laissent plus de temps à la personne, comme lors d'un rendez-vous chez le médecin ; ou toute autre aide à la planification et à la prise de décisions dirigées par la personne.

## Les "fonctions de base" des programmes communautaires visant à soutenir la prise de décision assistée

Les programmes communautaires ayant obtenu le plus de succès dans le développement de mesures liées à la prise de décision assistée ont tendance à accomplir huit fonctions de base :

- 1. Changer les normes dans la communauté** – au sujet de la place et des droits des personnes ayant une déficience intellectuelle/de développement, cognitive, psychosociale et de communication - par le biais de forums d'échanges dans la communauté, de la sensibilisation, du partage d'expériences personnelles et la mise en place d'une démarche communautaire.
- 2. Explorer la situation et les aspirations actuelles des personnes** – par la mise à disposition de facilitateurs de planification qui aident une personne à commencer à planifier son avenir et à identifier qui elle aimerait voir l'aider.
- 3. Identifier les mesures de soutien et d'adaptation nécessaires** – avec l'aide d'un facilitateur de planification qui aide la personne à identifier ce qui lui serait le plus utile.
- 4. Organiser les mesures de soutien nécessaires à la prise de décision** – qu'il s'agisse de mesures ponctuelles, d'un défenseur des droits ou d'un dispositif de prise de décision assistée où la personne a désigné des personnes pour l'aider à prendre des décisions.

5. **Soutenir les possibilités de prise de décision dans la vie de tous les jours** – par le biais d'un facilitateur de planification et d'un réseau de soutien aidant la personne à prendre des décisions, et en rencontrant d'autres personnes dans la communauté.
6. **Offrir des mesures d'adaptation au besoin** – lorsque des questions ou des difficultés peuvent être soulevées par d'autres parties alors qu'une personne cherche à prendre des décisions dans le domaine des soins de santé ou avec une banque, par exemple. Il peut être nécessaire d'aider la personne et l'autre partie à adapter le processus de prise de décision pour qu'il soit plus inclusif et adapté à la personne.
7. **Contester judiciairement les obstacles au droit de décider dans des conditions d'égalité, si nécessaire** – parfois, si des accommodements et des mesures de soutien ne peuvent être mis en place, des voies judiciaires peuvent être utilisées pour contester la privation de droits et de mesures de soutien à la prise de décision assistée.
8. **Préserver l'autonomie de la personne** – en reconnaissant qu'une personne peut être vulnérable à la violence, à la négligence, à l'abus ou à l'influence indue, en prenant des mesures pour s'assurer que des mesures de surveillance et de sauvegarde sont en place pour protéger la personne et son intérêt, tout en continuant à soutenir son droit de décider.

Pour mettre en œuvre ces fonctions de base, des mesures sont prises à trois niveaux :

- Au niveau individuel, par ou auprès de la personne soutenue
- Au niveau interpersonnel, y compris par les personnes qui soutiennent la personne et celles avec lesquelles elle interagit - comme les banques, les services de santé, etc.
- Au niveau de la communauté, notamment par ou auprès des organisations et partenaires communautaires.

Pour une présentation complète de ces fonctions de base, voir le guide de l'IRIS, *Programmes communautaires favorisant le droit de décider dans des conditions d'égalité - Cadre théorique et modèle de mise en œuvre*. Ce document présente les étapes que les individus, les supporteurs et les organisations communautaires peuvent entreprendre pour mettre en œuvre chacune des fonctions de base pour la prise de décision assistée.

## **Qui doit remplir l'outil d'évaluation de l'état de préparation ?**

L'outil d'autoévaluation est destiné aux organisations communautaires qui désirent mettre en place un programme communautaire visant à organiser et à fournir des mesures de soutien à la prise de décision. Les organisations hôtes peuvent être une organisation communautaire fournissant des mesures de soutien et des services aux personnes handicapées, une organisation de défense des droits des personnes handicapées ou une organisation fournissant des mesures de soutien plus génériques en matière d'éducation, de santé et d'aide sociale dans la communauté.

L'outil peut servir de guide à l'équipe de cette organisation afin qu'elle réfléchisse à chacune des fonctions de base présentées ci-haut, à ses capacités actuelles à remplir ces fonctions, aux obstacles qu'elle pourrait rencontrer et aux stratégies qu'elle pourrait utiliser pour renforcer ses capacités d'action.

## **L'outil d'autoévaluation visant à évaluer l'état de préparation des organisations à offrir des mesures de soutien à la prise de décision**

L'objectif de cet outil est de recueillir des informations sur les fonctions de base liées à la prise de décision assistée qu'une organisation met déjà en œuvre, ou qu'elle n'offre pas encore, mais qu'elle envisage de mettre en œuvre.

L'outil est conçu pour aider les membres de l'équipe à réfléchir aux actions spécifiques qui pourraient être mises en place dans leur organisation et dans leur communauté. Il peut aussi aider à la collecte d'informations de base qui pourraient être utilisées dans l'évaluation d'un programme de soutien à la prise de décision assistée. Il fournit également des informations sur le "point de départ" du programme.

Enfin, l'outil peut également être utilisé pour faire le suivi des progrès réalisés dans le renforcement des capacités à assurer les huit fonctions de base présentées précédemment.

Cet outil comporte deux parties clés :

- **Partie 1 : Information démographique**
- **Partie 2 : Fonctions de base**

Veillez compléter cet outil au mieux de vos capacités. À noter : vous pouvez compléter la grille individuellement ou en équipe – selon ce qui vous convient le mieux.

### **Partie 1 : Renseignements démographiques clés sur les objectifs communautaires, les défis et la population cible du projet pilote**

Communauté :

Partenaires :

Objectifs spécifiques de la communauté :

Population ciblée (c.-à-d. qui sera soutenue dans le projet pilote). Veuillez préciser les critères de sélection (le cas échéant)



**Fonction de base 1** : Changer les normes dans la communauté concernant la capacité de toutes les personnes à gérer leur vie, à contribuer et à prendre part à la communauté sur un pied d'égalité avec les autres – p. ex. les personnes ayant une déficience intellectuelle ou cognitive, ou des troubles de santé mentale.

Effectué avant le 1er avril 2019	Actuellement mis en œuvre/ en planification (1er avril 2019 à maintenant)	Désire mettre en œuvre	Actions	Description	Détails – c.-à-d. à quoi cela ressemble dans votre organisation/dans votre communauté; actions alternatives	Quels défis avez-vous rencontrés dans la mise en œuvre ou prévoyez-vous lors de la mise en œuvre future de cette pratique (p. ex. manque de ressources, manque de ressources humaines qualifiées, attitudes dans la communauté, obstacles juridiques)?	Quelles stratégies seraient utiles pour surmonter ces défis?
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actions au niveau individuel	Partager avec les membres de la communauté son expérience personnelle des obstacles et des possibilités de pouvoir faire des choix et d'exercer un contrôle lors de prises de décisions personnelles, médicales et financières.			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actions au niveau interpersonnel	Partager les expériences vécues concernant la façon dont les valeurs fondamentales, les politiques et les programmes des organisations communautaires et des organismes de services peuvent façonner directement et immédiatement l'occasion pour les gens d'exercer le choix et le contrôle dans leur vie.			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actions dans la communauté	Organiser des forums d'échanges dans la communauté afin de :			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		a) Partager les histoires et les expériences de personnes qui veulent avoir un choix et un contrôle dans le cadre de leur vie, et les façons dont elles ne sont pas autorisées à le faire;			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		b) faire la promotion du droit de décider dans la communauté, créer des réseaux de soutien, et susciter l'enthousiasme pour la mise en place d'une communauté où chacun est inclus et capable de gérer sa propre vie;			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		c) Explorer comment les systèmes gouvernementaux et non gouvernementaux actuels opèrent au sein de la communauté afin d'influencer, de limiter et de permettre le droit de décider dans des conditions d'égalité, le pouvoir et le contrôle des personnes dans le cadre de leur vie;			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		d) Élaborer des réponses communautaires afin d'éliminer les obstacles et tirer parti des opportunités qui se présentent pour atteindre les objectifs; et			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		e) sensibiliser les gens au droit de décider dans des conditions d'égalité et à sa reconnaissance dans la CRDPH des Nations Unies et la Charte canadienne des droits et libertés.			

**Fonction de base 2** : **Explorer la situation et les aspirations actuelles des personnes.** Explorer avec les personnes et leurs assistants à la prise de décision à quoi ressemblent leurs situations, leurs circonstances de vie, leurs préoccupations, craintes, espoirs et aspirations actuelles afin de prendre des décisions et planifier l'avenir.

Effectué avant le 1er avril 2019	Actuellement mis en œuvre/ en planification (1er avril 2019 à maintenant)	Désire mettre en œuvre	Actions	Description	Détails – c.-à-d. à quoi cela ressemble dans votre organisation/dans votre communauté;	Quels défis avez-vous rencontrés dans la mise en œuvre ou prévoyez-vous lors de la mise en œuvre future de cette pratique (p. ex. manque de ressources, manque de ressources humaines qualifiées, attitudes dans la communauté, obstacles juridiques)?	Quelles stratégies seraient utiles pour surmonter ces défis?
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actions au niveau individuel	La personne identifie de qui elle désire recevoir de l'aide afin d'élaborer des plans pour le futur et pour sa prise de décision assistée. Discussions initiales en lien avec ce qui est important pour la personne dans sa vie actuellement.			
			Actions au niveau interpersonnel	Le facilitateur de planification va à la rencontre de la personne et de ses assistants à la prise de décision, et, par le biais d'un processus évolutif et multifactoriel, l'aide à :			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		a) développer une relation de confiance mutuelle et d'ouverture			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		b) identifier et inviter les personnes susceptibles de vouloir apporter un soutien lorsqu'une personne est socialement isolée et/ou souhaite que d'autres personnes s'impliquent afin de développer de relations de connaissance personnelle, de confiance et d'engagement;			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		c) identifier et comprendre la manière dont la personne communique, ce qui est important pour elle et pour les autres personnes dans sa vie (c.-à-d. sa volonté et ses préférences), son caractère et sa personnalité, ainsi que ses besoins en matière de soutien à la communication et autres;			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		d) apprendre tout en faisant preuve de sensibilité ce que la personne et/ou les personnes qui la soutiennent expriment et n'expriment pas, quelles sont les pistes d'exploration possibles et ce qui se passe « dans les coulisses » de l'« historique » de la personne;			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		e) comprendre les décisions habituelles qui s'offrent à la plupart des gens à cette étape de leur vie; et			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		f) identifier ce qui est le plus important pour la personne ainsi que ses priorités.			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actions dans la communauté	Apprendre et évaluer la réceptivité et la capacité de la communauté à accueillir, soutenir et inclure de façon universelle les personnes dans tous les lieux, dans les soins de santé et autres services, les marchés du travail et du logement, les réseaux sociaux et les opportunités que possède la communauté.			

**Fonction de base 3** : Identifier les mesures de soutien et d'adaptation nécessaires. Identifier les mesures de soutien et les mesures d'adaptation dont une personne a besoin afin de faire des plans et prendre des décisions concernant ce qui est important pour elle et en fonction de ses priorités.

Effectué avant le 1er avril 2019	Actuellement mis en œuvre/ en planification (1er avril 2019 à maintenant)	Désire mettre en œuvre	Actions	Description	Details – i.e., what this looks like at your agency/ in your community; alternate actions	Quels défis avez-vous rencontrés dans la mise en œuvre ou prévoyez-vous lors de la mise en œuvre future de cette pratique (p. ex. manque de ressources, manque de ressources humaines qualifiées, attitudes dans la communauté, obstacles juridiques)?	What strategies would be helpful in overcoming these challenges?
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actions au niveau individuel	La personne indique à un facilitateur de planification et aux assistants à la prise de décision quelles formes d'aide elle veut obtenir en matière de prise de décision.			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actions au niveau interpersonnel	a) Explorer les formes d'aide à la prise de décision dont une personne a besoin pour prendre des décisions dans sa vie, par exemple :  (i) une aide avec l'élaboration du projet de vie et la planification personnelle;  (ii) une aide à l'interprétation;  (iii) une aide à la communication;  (iv) un soutien ponctuel, au besoin;  (v) l'établissement/le renforcement de relations personnelles (p. ex. avec des personnes non rémunérées, « disponibles » et n'ayant pas de conflit d'intérêts avec la personne);  (vi) une aide administrative; et/ou  (vii) d'autres formes d'aide à la prise de décision.			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		b) Élaborer des plans et des mesures à prendre pour réaliser ce qui est le plus important pour la personne et les réviser au fur et à mesure que les priorités et les circonstances de la personne évoluent.			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Community-level actions	Poursuivre le travail avec les organismes dans la communauté afin de mieux comprendre quelles formes d'aide à la prise de décision et quelles mesures d'adaptation permettront à toutes les personnes de prendre des décisions dans leur communauté.			

**Fonction de base 4 :** **Organiser les mesures de soutien nécessaires à la prise de décision.** Organiser les mesures de soutien nécessaire à la prise de décision, que la personne désire, qui sont adaptées à elle et qui sont solides, viables, fiables et durables pour toutes les parties prenantes.

Effectué avant le 1er avril 2019	Actuellement mis en œuvre/ en planification (1er avril 2019 à maintenant)	Désire mettre en œuvre	Actions	Description	Détails – c.-à-d. à quoi cela ressemble dans votre organisation/dans votre communauté; actions alternatives	Quels défis avez-vous rencontrés dans la mise en œuvre ou prévoyez-vous lors de la mise en œuvre future de cette pratique (p. ex. manque de ressources, manque de ressources humaines qualifiées, attitudes dans la communauté, obstacles juridiques)?	Quelles stratégies seraient utiles pour surmonter ces défis?
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actions au niveau individuel	Dans la mesure du possible, la personne détermine qui fournira quelles formes d'aide et de mesures d'adaptation en matière de prise de décision.			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actions au niveau interpersonnel	Déterminer qui fournira quels types d'aides à la prise de décision pour la personne et dans quel but, et mettre en œuvre les mesures d'adaptation, ce qui pourrait impliquer :			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		a) de nommer des assistants à la prise de décision;			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		b) de prendre des mesures afin de continuer de développer des relations personnelles avec des personnes qui pourraient la soutenir;			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		c) d'organiser les formes d'aide à la communication nécessaires;			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		d) d'officialiser une entente de prise de décision assistée; et/ou			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		e) d'autres dispositions si nécessaire.			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actions dans la communauté	Identifier les intervenants/organismes communautaires les mieux placés afin de développer et fournir des formes d'aide à la prise de décision et travailler au développement de ressources à cette fin.			

**Fonction de base 5** : **Soutenir les possibilités de prise de décision dans la vie de tous les jours.** Soutenir les possibilités pour la personne d'exercer son pouvoir d'agir et son contrôle (y compris dans le cadre de relations juridiques) ainsi que de pouvoir faire des choix dans tous les aspects de sa vie.

Effectué avant le 1er avril 2019	Actuellement mis en œuvre/ en planification (1er avril 2019 à maintenant)	Désire mettre en œuvre	Actions	Description	Détails – c.-à-d. à quoi cela ressemble dans votre organisation/dans votre communauté; actions alternatives	Quels défis avez-vous rencontrés dans la mise en œuvre ou prévoyez-vous lors de la mise en œuvre future de cette pratique (p. ex. manque de ressources, manque de ressources humaines qualifiées, attitudes dans la communauté, obstacles juridiques)?	Quelles stratégies seraient utiles pour surmonter ces défis?
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actions au niveau individuel	La personne dirige la prise de décision dans tous les aspects de sa vie, en fonction de ses désirs et de ses préférences.			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actions au niveau interpersonnel	Aider la personne, les assistants à la prise de décision qui l'aident à prendre des décisions et les autres intervenants à créer des processus décisionnels qui lui permettent d'exercer sa capacité juridique par le biais d'étapes telles que :			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		a) servir de modèle de rôle sur comment aider la personne à exercer son droit de décider dans des conditions d'égalité le mieux possible;			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		b) résoudre les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent de manière à éviter la prise de décision par autrui;			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		c) montrer comment adapter et adopter des accommodements dans le processus de prise de décision si nécessaire;			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		d) mieux faire comprendre aux personnes concernées pourquoi le fait de maintenir la capacité d'une personne est important; et			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		e) d'autres mesures si nécessaire.			

# Fonction de base 5 (a continué)

**Soutenir les possibilités de prise de décision dans la vie de tous les jours.** Soutenir les possibilités pour la personne d'exercer son pouvoir d'agir et son contrôle (y compris dans le cadre de relations juridiques) ainsi que de pouvoir faire des choix dans tous les aspects de sa vie.

Effectué avant le 1er avril 2019	Actuellement mis en œuvre/ en planification (1er avril 2019 à maintenant)	Désire mettre en œuvre	Actions	Description	Détails – c.-à-d. à quoi cela ressemble dans votre organisation/dans votre communauté; actions alternatives	Quels défis avez-vous rencontrés dans la mise en œuvre ou prévoyez-vous lors de la mise en œuvre future de cette pratique (p. ex. manque de ressources, manque de ressources humaines qualifiées, attitudes dans la communauté, obstacles juridiques)?	Quelles stratégies seraient utiles pour surmonter ces défis?
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actions au niveau individuel	Identifier les obstacles rencontrés par les personnes lorsqu'elles tentent d'exercer leur capacité juridique et prendre des mesures pour y remédier, ce qui pourrait inclure :			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		a) la réforme des politiques publiques et des programmes existants dans la communauté;			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		b) la sensibilisation du public;			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		b) la résolution des problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent, afin d'éviter les prises de décisions substituées ;			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		c) des ressources informatives et de formation dans les secteurs clés – p. ex. les banques, le logement, les soins de santé, la justice, l'éducation, les services municipaux, la citoyenneté et l'emploi; et			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		d) d'autres mesures si nécessaire.			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					



## Fonction de base 6 : Offrir des mesures d'adaptation au besoin. Offrir des mesures d'adaptation au besoin

Effectué avant le 1er avril 2019	Actuellement mis en œuvre/ en planification (1er avril 2019 à maintenant)	Désire mettre en œuvre	Actions	Description	Détails – c.-à-d. à quoi cela ressemble dans votre organisation/dans votre communauté; actions alternatives	Quels défis avez-vous rencontrés dans la mise en œuvre ou prévoyez-vous lors de la mise en œuvre future de cette pratique (p. ex. manque de ressources, manque de ressources humaines qualifiées, attitudes dans la communauté, obstacles juridiques)?	Quelles stratégies seraient utiles pour surmonter ces défis?
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actions au niveau individuel	La personne cherche à résoudre les obstacles rencontrés dans la prise de décision sur sa vie personnelle, les soins de santé et/ou les enjeux financiers.			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actions au niveau interpersonnel	Identifier et mettre en œuvre les accommodements nécessaires à la prise de décision pour aider une personne à exercer sa capacité juridique.			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actions dans la communauté	Prendre des mesures afin de voir à ce que la formation, l'information et les autres ressources soient en place pour aider les parties à s'acquitter efficacement de leur obligation de fournir des mesures d'adaptation et des accommodements en lien avec la prise de décision dans des conditions d'égalité.			

# Fonction de base 7 : Contester judiciairement les obstacles au droit de décider dans des conditions d'égalité, si nécessaire.

: Contester les obstacles à l'exercice de la capacité juridique de façon judiciaire si nécessaire.

Effectué avant le 1er avril 2019	Actuellement mis en œuvre/ en planification (1er avril 2019 à maintenant)	Désire mettre en œuvre	Actions	Description	Détails – c.-à-d. à quoi cela ressemble dans votre organisation/dans votre communauté; actions alternatives	Quels défis avez-vous rencontrés dans la mise en œuvre ou prévoyez-vous lors de la mise en œuvre future de cette pratique (p. ex. manque de ressources, manque de ressources humaines qualifiées, attitudes dans la communauté, obstacles juridiques)?	Quelles stratégies seraient utiles pour surmonter ces défis?
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actions au niveau individuel	La personne, ou ses assistants à la prise de décision, cherchent un soutien juridique pour contester les obstacles à la prise de décision concernant la vie personnelle, les soins de santé et/ou les enjeux financiers sur un pied d'égalité avec les autres.			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actions au niveau interpersonnel	Envisager les options judiciaires à la disposition de la personne pour contester les obstacles rencontrés et fournir un soutien pour tenter des contestations au besoin.			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actions dans la communauté	Examiner les enjeux juridiques identifiés par les parties dans les processus de prise de décision et envisager des options de réforme des lois, des politiques et des programmes afin de les résoudre.			

**Fonction de base 8** : **Préserver l'autonomie de la personne.**  
 : Préserver l'autonomie de la personne et la protéger d'éventuels préjudices.

Effectué avant le 1er avril 2019	Actuellement mis en œuvre/ en planification (1er avril 2019 à maintenant)	Désire mettre en œuvre	Actions	Description	Détails – c.-à-d. à quoi cela ressemble dans votre organisation/dans votre communauté; actions alternatives	Quels défis avez-vous rencontrés dans la mise en œuvre ou prévoyez-vous lors de la mise en œuvre future de cette pratique (p. ex. manque de ressources, manque de ressources humaines qualifiées, attitudes dans la communauté, obstacles juridiques)?	Quelles stratégies seraient utiles pour surmonter ces défis?
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actions au niveau individuel	Identifier les domaines et les relations où une personne est, ou peut être, vulnérable ou être susceptible de nuire à autrui, et les stratégies à adopter en conséquence.			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actions au niveau interpersonnel	Identifier les domaines où une personne est, ou peut être, vulnérable, et les mesures à prendre pour protéger et maximiser son autonomie tout en la protégeant contre les préjudices (p. ex., augmenter les mesures de soutien aux personnes handicapées, nommer des observatrices ou observateurs d'un arrangement décisionnel accompagné, élargir le cercle des relations personnelles et de ses assistants à la prise de décision).			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actions dans la communauté	Explorer les façons dont les personnes handicapées sont vulnérables à la perte d'autonomie et aux préjudices dans la communauté, vérifier les mesures de soutien et services disponibles afin de traiter de cet enjeu et identifier comment combler les lacunes.			

## Étapes ultérieures

Une fois que l'organisation a rempli l'outil d'autoévaluation, il est temps de rencontrer les autres partenaires de la communauté qui font partie du projet. Les partenaires peuvent examiner les résultats de l'autoévaluation de chacun, et aborder des questions telles que :

1. Quelles sont nos forces dans l'organisation et la mise en œuvre des fonctions de base pour soutenir la prise de décision dans notre communauté ?
2. Quelles sont les lacunes existantes ?
3. Quelle est la gamme d'outils que nous utilisons pour remplir chacune des fonctions de base ? Devons-nous réviser ou ajouter des éléments à notre panoplie d'outils pour atteindre nos objectifs en matière de prise de décision assistée dans notre communauté ?
4. Quels obstacles pourrions-nous rencontrer dans la mise en œuvre d'un programme communautaire ?
5. Quelles stratégies pourraient le mieux consolider notre capacité à mettre en œuvre les fonctions de base pour aider les personnes de notre communauté à exercer leur droit de décider dans des conditions d'égalité ?

## Conclusion

De nombreux membres et représentants de la communauté ainsi que de nombreuses organisations communautaires sont désireux d'agir pour aider les gens à exercer leur droit de décider dans des conditions d'égalité, ou ce que l'on appelle en droit la "capacité juridique". Un point de départ utile est l'ouvrage de l'IRIS : *Programmes communautaires favorisant le droit de décider dans des conditions d'égalité - Cadre théorique et modèle de mise en œuvre*.

Ce modèle identifie huit fonctions de base que les communautés peuvent mettre en place pour aider les gens à exercer le droit de décider dans leur environnement.

Le présent outil d'autoévaluation vient compléter le modèle et est conçu pour aider les organismes communautaires et les organisations de la société civile à évaluer leur capacité d'action. Il est conçu pour aider les organisations et services communautaires qui pilotent la mise en œuvre de ces fonctions de base à identifier leur "état de préparation" pour y parvenir. En évaluant la capacité à remplir ces fonctions, et en identifiant les obstacles à leur mise en œuvre, l'outil d'autoévaluation invite les intervenants communautaires à identifier des stratégies pour surmonter ces obstacles.

Le droit de décider est un droit humain fondamental. Des changements dans les lois sont nécessaires pour s'assurer que les personnes qui vivent avec une déficience intellectuelle, cognitive ou de communication, ou des problèmes de santé mentale ne soient pas discriminées dans l'exercice de ce droit et disposent des mesures de soutien à la prise de décision nécessaires pour le faire.

Mais la réforme des lois peut prendre du temps. En attendant, les communautés peuvent agir. Elles peuvent examiner leurs propres pratiques dans leur communauté, mettre en place des mesures de soutien à la prise de décision et sensibiliser les gens à ce droit humain fondamental. L'outil d'autoévaluation de l'état de préparation devrait aider les organisations et services communautaires à franchir cette étape sur la voie de la pleine inclusion et de la participation des personnes présentant des besoins dans le champ de la prise de décision.

Bonne chance dans votre démarche visant à aider les personnes de votre communauté à exercer le droit de décider dans des conditions d'égalité. Pour plus d'informations, visitez-nous à [www.irisinstitute.ca](http://www.irisinstitute.ca) ou contactez-nous à [contact@irisinstitute.ca](mailto:contact@irisinstitute.ca).